

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 12  
Présents : 7  
Votants : 11  
Pouvoirs : 4

Pour 11  
Contre /  
Abstention /

Date de convocation :  
12/01/2026  
Date d'affichage :  
26/01/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,  
Le dix-neuf janvier

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Céline COMBAZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,  
Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Mesdames Céline CROSSMAN (pouvoir à Romain GIACHINO), Maryse FAVRE (pouvoir à Jean-Pierre GIACHINO), Stéphanie NOZ (pouvoir à Benoît RICHERMOZ), Messieurs Stéphane BLUM (pouvoir à Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS) et Bernard PRAIZELIN.

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2026/01/018 : Approbation de la Convention de Partenariat Technique et Financier pour la réalisation des Etudes Pré-opérationnelles et Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du torrent du Poncet.**  
(Norm.C.L. 1.4.2.1)

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que le torrent du Poncet devra faire l'objet d'aménagement pour prévenir les risques de débordement des crues torrentielles. Une première convention avait été conclue en 2021 entre la COVA, le Département de la Savoie et la Commune pour la réalisation et le partage des coûts des études amont de ce chantier.

Cette convention a pris fin et dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), c'est la Communauté de Communes des Versants d'Aime (CoVA), puis l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) qui suit désormais ce dossier suite au transfert de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il convient aujourd'hui de signer une nouvelle convention pour la réalisation des Etudes Pré-opérationnelles et Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du torrent du Poncet. Cette convention, dans le cadre des études pré-opérationnelles liées au projet de gestion du risque inondation du torrent du Poncet dans la traversée de Nancroix, portera sur :

- La validation la composition du comité de pilotage en charge du suivi du projet,
- La mise à jour des missions des différentes parties,
- La fixation des modalités de répartition financière entre les membres pour le règlement des études pré-opérationnelles.

Ainsi la Commune déléguera la maîtrise d'ouvrage de sa partie de travaux à l'APTV, qui se chargera de collecter les subventions dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) pour la partie Communale.

La Commune complétera le reste du financement qui lui revient, directement à l'APTV, sur la base d'appels de fonds.

La répartition des missions et des modalités financières des différents acteurs est détaillée dans la convention ci-annexée.

**Après exposé et en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal**

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** les termes de la Convention de Partenariat Technique et Financier pour la réalisation des Etudes Pré-opérationnelles et Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du torrent du Poncet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents à la présente,
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires correspondants sont inscrits au budget.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Secrétaire de séance,  
Romain GIACHINO



Pour Copie Conforme :

Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD

